



NATIONS
UNIES

EP

PNUE (DEPI)/MED/WG.437/Inf.5

ONU
environnement



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Plan d'Action pour la Méditerranée
Convention de Barcelone

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Mars 2017
Français

11^e réunion des points focaux nationaux du SCP/RAC

Barcelone, Espagne, 3 et 4 mai 2017

Projet de format révisé de rapport pour l'application du Plan d'action régional sur la Consommation et la Production Durables en Méditerranée

Veillez noter que ce document d'information est un extrait du projet de format révisé de rapport pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles - il ne se compose que des remarques préliminaires ainsi que du format de rapport relatif au Protocole Tellurique, qui comprend le Plan d'action régional pour la CPD en Méditerranée (souligné en jaune).

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Projet de format révisé de rapport pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Introduction

1. Dans sa décision IG.21/2 relative au format de rapport en vue de se conformer à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ainsi qu'au nouveau format de rapport pour le Protocole GIZC, la CdP18 a demandé au Secrétariat du PNUE/PAM de préparer, en consultation avec le Comité de respect des obligations, un projet simplifié et pratique du format de rapport adopté par la CdP15 dans sa décision IG 17/3 relative au format pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

2. Dans l'avancement de ces travaux, le Secrétariat a simplifié et uniformisé le format de rapport afin de faciliter les déclarations des Parties contractantes. Ce faisant, l'approche suivante a été adoptée.

Approche de révision du format de rapport

Considérations générales

3. La simplification du format de rapport, les exigences en matière d'information et les procédures de soumission devraient faciliter la tâche des Parties contractantes quant à leurs déclarations. Plus simples, ces rapports devraient également permettre aux Parties contractantes d'avoir des réponses plus cohérentes d'une année à l'autre. Cela devrait donner la possibilité au Secrétariat de collecter des renseignements plus cohérents et en faciliter l'analyse et la synthèse en vue d'une présentation aux organes compétents du PNUE/PAM, y compris au Comité de respect des obligations.

4. Ces rapports nationaux qui contiendront des synthèses plus ciblées et plus conviviales des renseignements fournis par les Parties contractantes pourraient s'avérer plus utiles à ces Parties. Si les rapports nationaux étaient perçus comme une plate-forme permettant aux Parties contractantes de faire connaître leurs progrès et/ou leurs difficultés concernant l'application de la Convention et de ses Protocoles, cela pourrait améliorer leur profil ; ils seraient ainsi de meilleure qualité et seraient rendus plus rapidement.

5. La préparation des rapports nationaux devrait servir d'outil de planification, mais également être une occasion particulière de communiquer au grand public les résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs de la Convention et de ses Protocoles. En ce qui concerne la planification, les rapports nationaux devraient permettre aux Parties contractantes d'identifier les domaines d'actions prioritaires et d'y consacrer des ressources en conséquence. Pour ce qui est de la sensibilisation et de la communication, les rapports nationaux devraient permettre aux Parties contractantes de communiquer au grand public les résultats positifs de l'application de la Convention et de ses Protocoles identifiés dans le rapport, ainsi que les difficultés et les défis non résolus.

Mesures opérationnelles et principaux axes de simplification

6. Élaboration d'un questionnaire contenant à l'avance des données et accompagné d'un manuel. La pratique qui consiste à mettre à disposition des Parties contractantes le dernier rapport national soumis afin qu'elles puissent en tirer parti lors de la préparation de leur rapport est conservée. En effet, cela simplifie la finalisation du rapport lorsque les renseignements changent peu ou restent inchangés.

7. En outre, afin de simplifier davantage la préparation des rapports, plusieurs sections sont remplies à l'avance par le Secrétariat, à condition que les Parties contractantes aient déjà soumis au moins un rapport dans le format requis. Ces sections portent essentiellement sur les questions pour lesquelles les renseignements fournis par les Parties contractantes restent généralement les mêmes que celles communiquées auparavant. Il s'agit principalement des sections relatives aux « Mesures juridiques et réglementaires » ainsi que des sections relatives à la mise en œuvre des mesures au titre de divers instruments juridiques, y compris les Plans d'action régionaux (PAN) et les plans régionaux.

8. Lors de la mise à jour des sections pré-remplies, en cas de changement des renseignements fournis au cours de la période précédente, les Parties contractantes doivent l'indiquer dans la colonne

de droite de la section concernée en cochant la case « Oui » et en modifiant les données en conséquence. Si les renseignements sont les mêmes, il suffit de cocher la case « Non » dans la colonne de droite du rapport.

9. Les sections du rapport traitant des questions pour lesquelles les données fournies par les Parties contractantes sont moins statiques (c'est le cas des rapports quantitatifs) doivent être remplies manuellement par les Parties contractantes en fournissant les données demandées pour l'exercice biennal concerné. Ces sections portent essentiellement sur des aspects techniques tels que les permis et les quantités d'immersion en mer, les rejets de polluants, les listes des Aires spécialement protégées (ASP) et les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) ainsi que l'exportation et l'importation de déchets dangereux et d'autres déchets.

10. Création de nouvelles synergies avec les composantes PNUE/PAM. Dans la mesure du possible, afin d'éviter les doubles emplois avec les ensembles de données des Centres d'activités régionales (CAR), le format révisé de rapport s'appuie sur les ensembles de données existants au niveau des CAR, à savoir les profils pays du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), les bases de données du budget national de base (NBB) du Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL), des Centres d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), des Aires marines protégées en Méditerranée (MAPAMED) et du Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR).

11. À cet effet, les sections pertinentes du rapport ont été soit réorganisées en accordant aux Parties contractantes la souplesse nécessaire pour télécharger des renseignements des CAR grâce à des liens Internet (site Internet, liens URL ou autres références) ou harmonisées davantage avec les ensembles de données des CAR, évitant ainsi la duplication d'informations provenant de plusieurs sources de données.

12. À titre d'illustration, la soumission des détails techniques dans le tableau intitulé « Préparation et réaction face à la pollution : Mesures opérationnelles » au titre du Protocole situations critiques peut s'effectuer en insérant soit un lien Internet vers les profils pays du REMPEC ou vers des ensembles de données nationaux. Dans le même Protocole se trouve le tableau « événements de pollution » qui s'appuie sur la présentation de la base de données du MEDGIS-MAR. L'objectif de cet exercice est d'assurer autant que possible la complémentarité des ensembles de données du Système de rapport de la Convention de Barcelone et des RAC.

13. Un questionnaire à deux niveaux destiné aux rapports : déclarations obligatoires et déclarations facultatives. Il existe une distinction entre les déclarations obligatoires et les déclarations facultatives qui est basée sur la formulation des dispositions particulières de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Les éléments non obligatoires de la Convention et de ses Protocoles sont à présent facultatifs dans le rapport, tel qu'indiqué dans les sections connexes du format révisé de rapport. L'absence d'obligation réduit la charge pesant sur les Parties contractantes.

14. À cet égard, le tableau relatif aux « Mesures juridiques et réglementaires » de la Convention de Barcelone constitue un bon exemple. Les Parties contractantes ont l'obligation de fournir des réponses aux questions 1 à 12 ; les autres questions y figurent à titre indicatif uniquement.

15. En outre, afin de réduire le volume de renseignements fournis dans les rapports nationaux, le cas échéant, les Parties contractantes sont invitées à détailler volontairement des informations, qu'il s'agisse de l'intitulé, de la date de promulgation, d'un résumé des dispositions pertinentes relatives à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (voir la section « Mesures juridiques et réglementaires ») ou des dispositifs de surveillance en place (voir la section « Surveillance » dans le cadre du Protocole relatif à la pollution due à des sources terrestres (LBS) et du Protocole relatif à la biodiversité et aux Aires spécialement protégées (BD ASP)). Dans ces cas, l'utilisation de liens Internet précis est encouragée.

16. Afin de réduire davantage le volume de renseignements fournis, le tableau précédent sur le « Statut de la ratification » a été supprimé, étant donné que ces informations sont communiquées au

Secrétariat par l'État dépositaire. Par ailleurs, le tableau récapitulatif des accords multilatéraux adoptés, notamment les accords régionaux, au titre de l'article 3.2 de la Convention de Barcelone, a été remanié pour éviter un niveau de détail inutile.

17. Un format de rapport actualisé pour la planification stratégique et l'action des gouvernements nationaux. De nouvelles évolutions ont eu lieu au sein du PNUE/PAM depuis l'adoption du format de rapport par la CdP15 en 2008. Le format révisé de rapport reflète la nature dynamique du cadre juridique du PNUE/PAM, en incluant les travaux les plus récents et les plus pertinents sur les Plans d'action régionaux (PAR), les Plans d'actions nationales (PAN) et des indicateurs communs. Il contient de nouveaux tableaux et/ou des tableaux actualisés sur la mise en œuvre des PAR et des PAN ainsi que des tableaux modifiés du volet « Surveillance » du Protocole LBS et du Protocole ASP/BD pour qu'ils se focalisent sur les indicateurs. Il s'agit de rendre les rapports nationaux plus pertinents.

18. Plus de possibilités d'expliquer les difficultés et les défis rencontrés lors de la rédaction de rapports. Il existe différents niveaux d'assistance pour faciliter les déclarations à la lumière des difficultés et des défis rencontrés. Tout au long du rapport, les Parties contractantes sont invitées à identifier ces difficultés ainsi que le type d'attention ou d'assistance nécessaire.

19. À titre indicatif, les difficultés et les défis ont été regroupés comme suit : 1) Cadre de décision, 2) Cadre réglementaire, 3) Ressources financières et 3) Orientation et capacités techniques.

20. Les obstacles décisionnels et législatifs à la mise en œuvre et au respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles comprennent, entre autres, l'absence de législation type pouvant servir à orienter l'élaboration d'une législation nationale, le manque de personnel formé à la mise en œuvre et à l'application de la législation ou la fragmentation des rôles et des responsabilités entre les ministères, les départements et les organismes gouvernementaux. Les obstacles financiers soulignent l'absence par exemple de ressources financières pour entreprendre le travail de rédaction juridique nécessaire ou le large éventail de priorités nationales concurrentes qui peuvent faire baisser le niveau de priorité des questions environnementales dans les plans de financement gouvernemental. Sous le titre « Orientation et capacités techniques » se retrouvent des sujets tels que le manque d'expertise scientifique et technique dans la mise en œuvre et l'application.

21. La principale différence par rapport aux rapports antérieurs est que la gestion administrative et la participation du public ne semblent pas être des difficultés et des défis. Les obstacles à la gestion administrative sont si liés au cadre de décision et au cadre législatif que la fixation d'une délimitation claire entre les défis administratifs d'une part et décisionnels et législatifs d'autre part ne se fait pas sans difficulté, les dispositions administratives découlant du cadre décisionnel et législatif en place. La participation du public étant un principe fondamental de la Convention de Barcelone (article 15), il est conseillé de ne pas la considérer comme un obstacle à sa mise en œuvre. Il serait plus approprié de traiter les difficultés et les défis que rencontrent les Parties contractantes pour assurer l'information et la participation du public.

22. Uniformisation des travaux au niveau régional grâce aux évolutions au niveau international. La préparation de rapports distincts sur la mise en œuvre de conventions internationales différentes mais liées peut s'avérer difficile pour les pays, en particulier ceux ayant des ressources limitées. Les exigences en matière de déclaration au titre des conventions internationales et régionales pertinentes (par exemple, le Protocole de Londres sur la prévention de la pollution de la mer, la Convention sur la biodiversité, la Convention de Bâle et la Convention de Stockholm) ont été examinées pour déterminer s'il était possible d'harmoniser davantage les procédures de déclaration en utilisant des formats communs, évitant ainsi autant que possible la nécessité pour les Parties contractantes de dupliquer les rapports, une première fois dans le cadre d'accords internationaux et à nouveau dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Résumé des observations

23. Afin de simplifier le processus de présentation des rapports nationaux et d'en accroître la pertinence, le Secrétariat a revu le format actuel de rapport adopté en 2008 par la CdP 15. Le résultat de cet exercice est en annexe du présent document et soumis à l'examen des organes compétents du PNUE/PAM, y compris le Comité de respect des obligations.

24. Par rapport au format actuel de rapport, le format révisé proposé a été remanié de sorte à :
- a. Être plus pratique, cohérent et conviviale, réduisant ainsi les charges inutiles en matière de déclaration. Il s'agit de la préparation, après l'approbation par la CdP 20 du format révisé de rapport, des orientations connexes en matière de rapports, qui constitueraient essentiellement un guide pratique pour les points focaux nationaux chargés de la préparation des rapports nationaux ;
 - b. Simplifier le format et le contenu des rapports et rendre la rédaction plus souple, en mettant d'abord l'accent sur les déclarations obligatoires par rapport aux déclarations facultatives, sur la base respectivement d'obligations contraignantes et d'obligations non contraignantes au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Deuxièmement, en donnant la possibilité de fournir à titre volontaire des informations détaillées grâce à des liens Internet précis et ciblés ;
 - c. Avoir une meilleure classification des catégories « Difficulté et défis liés à la mise en œuvre » (de 6 à 4). Le but de cette réduction est de permettre une meilleure gestion de la liste des obstacles au respect des obligations, étant entendu que dans certains cas, il n'y aura pas de distinction nette entre les difficultés et les défis rencontrés par les Parties contractantes ;
 - d. Assurer la continuité des rapports sans créer de vide substantif lors du passage du format actuel au format révisé ;
 - e. Mettre à la disposition des Parties contractantes des rapports préremplis dans lesquels elles pourront mettre à jour sur les changements intervenus depuis le précédent rapport, réduisant ainsi la quantité de renseignements fournis dans les rapports nationaux ;
 - f. Inclure les nouvelles obligations juridiques et réglementaires au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en mettant particulièrement l'accent sur les PAR, les plans régionaux et l'IMAP ;
 - g. Renforcer la complémentarité et l'harmonisation avec les rapports pertinents au niveau international et/ou avec d'autres rapports au niveau régional ainsi qu'avec des rapports diffusés, le cas échéant, par l'intermédiaire des composantes du PNUE/PAM ;
 - h. Constituer une base solide de renseignements pour les Parties contractantes et le Secrétariat permettant d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que la contribution au Bon état écologique (BEE).

4. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION PROVENANT DE SOURCES ET ACTIVITES TERRESTRES (PROTOCOLE « TELLURIQUE »)

I -RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir des renseignements sur la Partie faisant rapport en remplissant le tableau suivant :

Partie contractante	
Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)	
Désignation de l'institution ou des institutions chargées du	
Nom du point focal du Protocole LBS	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
<i>Point de contact éventuel pour le rapport national</i>	
Nom complet de l'institution	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	
Signature du point focal du Protocole	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des renseignements pour l'établissement du rapport

Veillez fournir des renseignements sur la préparation du présent rapport, y compris, le cas échéant, les parties prenantes impliquées et le matériel utilisé, en remplissant le tableau suivant :

Nom complet de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tél.	
Fax	
Courriel	

II –FORMAT DE RAPPORT À REMPLIR

1. MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

2. MESURES ADMINISTRATIVES : AUTORISATIONS OCTROYÉES POUR DÉVERSEMENTS ET REJETS DE POLLUANTS

Indicateurs d'efficacité :

1. *Nombre total d'autorisations*
2. *Charge totale de pollution rejetée pour tous les secteurs*
3. *Charge totale de pollution rejetée pour toutes les substances*

3. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION RÉGIONAUX (PAR) ET EFFICACITÉ DE CES PROGRAMMES

1. Plans d'action régionaux pour les POP
 - Plan régional pour la suppression progressive de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et du toxaphène (Décision IG.19/8)
 - Plan régional pour la suppression progressive du DDT (Décision IG.19/9)
 - Plan régional pour la suppression de l'alpha-hexachlorocyclohexane, du bêta-hexachlorocyclohexane, de l'hexabromobiphényle, du chlordécone, du pentachlorobenzène, du tétrabromodiphényléther et du pentabromodiphényléther, de l'hexabromodiphényléther et de l'heptabromodiphényléther, du lindane, de l'endosulfan, de l'acide perfluorooctane sulfonique et de ses sels ainsi que du fluorure de perfluorooctane sulfonyle (Décision IG. 20/8.3.1)
 - Plan régional pour la suppression progressive du lindane et de l'endosulfane (Décision IG.20/8.3.2)
 - Plan régional pour la suppression progressive du perfluorooctane, de l'acide sulfonique, de ses sels et du fluorure de perfluorooctane sulfonyle (Décision IG.20/8.3.3)
 - Plan régional pour la suppression progressive de l'alpha-hexachlorocyclohexane, du bêta-hexachlorocyclohexane, du chlordécone, de l'hexabromobiphényle et du pentachlorobenzène (Décision IG.20/8.3.4)
2. Plans d'action régionaux de réduction de la DBO₅
 - Plan d'action régional pour la réduction de la DBO₅ concernant les eaux urbaines résiduaires (Décision IG.19/7)
 - Plan d'action régional pour la réduction des apports de DBO₅ provenant de certaines industries agroalimentaires (Décision IG 20/8.2)
3. Plan régional pour la réduction des apports de mercure (Décision IG.20/8.1)
4. Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (Décision IG.21/7)

4. MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION NATIONAUX (PAN) ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

Indicateurs d'efficacité : Nombre de projets de PAN achevés

5. SURVEILLANCE

6. MESURES D'EXÉCUTION

Indicateurs d'efficacité

1. *Nombre d'inspections par source ponctuelle*
2. *Nombre de cas de non-conformité*
3. *Nombre de cas de non-conformité pour lesquels des sanctions ont été appliquées*

PARTIE I MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

La Partie a-t-elle adopté, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, une législation pour la mise en œuvre des dispositions du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) énumérées dans le tableau I ci-après ?

Tableau I – MESURES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Article concerné du Protocole LBS	Description des obligations	Statut				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case appropriée)	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	cadre réglementaire	Orientation et capacités techniques	Ressources financières	Oui	Non
Article 5.1	1 Des plans d'action, des programmes et des mesures (PAN et PAS) visant à supprimer la pollution due à des sources et activités terrestres, en particulier en ce qui concerne la suppression progressive des intrants des substances énumérées à l'annexe I du Protocole qui sont toxiques, persistants et bioaccumulables, par l'utilisation des MTD et des MPE										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									
Article 5.2	2 Priorités et calendriers de mise en œuvre des plans d'action, des programmes et des mesures adoptés en tenant compte des éléments visés à l'annexe I du Protocole et des mises à jour périodiques										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »									

Article 5.5	3	Mesures préventives prises pour réduire au minimum le risque de pollution causée par des accidents												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											
Article 6	4	Les déversements de sources ponctuelles dans la zone du Protocole et les rejets dans l'eau et/ou dans l'air qui atteignent et peuvent affecter la zone méditerranéenne sont strictement soumis à l'autorisation ou à la réglementation de l'autorité ou des autorités nationales compétentes												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
				Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
Article 6	5	Mise en place de systèmes d'inspection permettant à l'autorité ou aux autorités nationales compétentes d'évaluer le respect des autorisations et des réglementations												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											
Article 6	6	Application de sanctions appropriées en cas de non-respect des autorisations et/ou des réglementations												
			Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											

Article 7 Article 15			<i>Internet, le lien URL ou toute autre référence utile)</i>								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								
	7.6	Décision IG.20/8.2 « Plan régional de réduction de la BOD ₅ provenant de certaines industries agroalimentaires »		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire						Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								
	7.7	Décision IG.20/8.3.1 « Plan régional pour la suppression de l'alpha-hexachlorocyclohexane, du bêta-hexachlorocyclohexane, de l'hexabromobiphényle, du chlordécone, du pentachlorobenzène; du tétrabromodiphényléther et du pentabromodiphényléther, de l'hexabromodiphényléther et de l'heptabromodiphényléther, du lindane, de l'endosulfan, de l'acide perfluorooctane sulfonique, de ses sels et du fluorure de perfluorooctane sulfonyle »		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire						Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								
	7.8	Décision IG.20/8.3.2 « Plan régional pour la suppression progressive du lindane et de l'endosulfane »		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire						Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								
	7.9	Décision IG.20/8.3.3 « Plan régional pour la suppression progressive du perfluorooctane, de l'acide sulfonique, de ses sels et du fluorure de perfluorooctane sulfonyle »		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire						Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
			Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								
7.10	Décision IG.20/8.3.4 « Plan régional pour la suppression de l'alpha-hexachlorocyclohexane, du bêta-hexachlorocyclohexane, du chlordécone, de		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire						Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence : Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	

	l'hexabromobiphényle et du pentachlorobenzène »								
7.11	Décision IG 20/9 « Critères et normes concernant la qualité des eaux de baignade »	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
7.12	Décision IG 20/10 « Adoption du Cadre stratégique pour la gestion des déchets marins »	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
7.13	Décision IG.21/3 relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
7.14	Décision IG.21/7 « Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée »	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
7.15	Décision IG.22/9 « Lignes directrices sur les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour une gestion écologiquement rationnelle (GER) des sites contaminés au mercure »	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							
7.16	Décision IG. 22/10 « Mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (Lignes directrices "Pêche aux déchets", Rapport d'évaluation, Valeurs de référence, Cibles de réduction) »	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire			Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »							

Article 8	8	Programmes et activités de surveillance entrepris pour évaluer, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution le long de la côte, en particulier en ce qui concerne les secteurs d'activité et les catégories de substances énumérées à l'annexe I du Protocole	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
	9	Programmes et activités de surveillance entrepris pour évaluer l'efficacité des plans d'action, des programmes et des mesures (PAN et PAS) prévus par le présent Protocole afin de supprimer dans toute la mesure du possible la pollution du milieu marin	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire, l'intitulé, la date de promulgation et un résumé des dispositions pertinentes (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>

PARTIE II MESURES ADMINISTRATIVES : AUTORISATIONS OCTROYÉES POUR DÉVERSEMENTS ET REJETS DE POLLUANTS

Tableau II - AUTORISATIONS DE REJET ACCORDÉES

Secteur d'activité <i>(Annexe I au Protocole LBS)</i> <i>Groupe de secteurs de la base de données MED POL NBB</i>	Nombre d'autorisations en vigueur	Nombre de sources ponctuelles actuellement assujetties à des réglementations autres que des autorisations	Nombre de nouvelles autorisations	Nombre de nouvelles sources ponctuelles assujetties à des réglementations autres que des autorisations	% de l'ensemble des autorisations	% de l'ensemble des sources ponctuelles assujetties à des réglementations autres que des autorisations	Charge de substances tonnes/an (possibilité d'entrer des données budgétaires de base dans cette colonne)
Production d'énergie							
Production d'engrais							
Formulation et production de biocides							
Industrie pharmaceutique							
Raffinage de pétrole							
Industrie du papier et de la pâte à papier							
Production de ciment							
Industrie du tannage							
Industrie métallurgique							
Industries extractives							
Construction et réparations navales							
Opérations portuaires							
Industrie textile							
Industrie de l'électronique							
Industrie du recyclage							
Autres secteurs de l'industrie chimique organique							
Tourisme							
Agriculture							
Élevage							
Industries agroalimentaires							
Aquaculture							
Traitement et élimination des déchets dangereux							
Traitement et élimination des eaux usées domestiques							
Gestion des déchets solides municipaux							
Élimination des boues d'égout							
Industrie de gestion des déchets							
Ouvrages pouvant modifier l'état naturel du rivage							
Transports							

PARTIE III MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION RÉGIONAUX (PAR) ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

TABLEAU IV MISE EN ŒUVRE DES « PAR » ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

	Exigences du plan régional	Statut de la mise en œuvre				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent		
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				<i>(Veuillez cocher la case)</i>		
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Capacités techniques et d'orientation	Oui	Non	
Plans d'action régionaux sur les POP (Décisions IG 19/8, 19/9 et 20/8.3.1-4 de la Cdp)	Interdire et/ou prendre des mesures juridiques et administratives nécessaires pour supprimer la production et l'utilisation, l'importation et l'exportation des POP et de leurs déchets											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
	Application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) pour une gestion écologiquement rationnelle des POP											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence		
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Prendre les mesures appropriées pour manipuler, recueillir, transporter, stocker et rejeter de manière écologiquement rationnelle les déchets contenant des POP, y compris les produits et les articles devenus des déchets												
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence			
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				

Plans d'action régionaux pour la réduction de la DBO ₅ (Décisions IG 19.7 et 20/8.2 de la CdP)	Adopter des valeurs limites d'émission (VLE) au niveau national pour la DBO ₅ dans les eaux usées urbaines après traitement conformément aux exigences du Plan régional											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
	Appliquer les VLE adoptées en surveillant les déversements des stations d'épuration municipales dans l'environnement											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
	Surveiller les déversements des stations d'épuration municipales et prendre les mesures nécessaires pour appliquer les réglementations nationales											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
	Veiller à ce que toutes les agglomérations de plus de 2 000 habitants collectent et traitent les eaux usées urbaines avant de les déverser dans l'environnement											
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante				
		Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »										
Soumettre les déversements d'installations du secteur agroalimentaire dans le réseau d'égouts aux VLE et aux autorisations compatibles avec le fonctionnement et les valeurs de rejet d'émissions du plan de traitement des eaux urbaines résiduaires												
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>) Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante					
Surveiller les déversements des installations du secteur agroalimentaire dans l'eau et prendre des mesures nécessaires pour appliquer les réglementations nationales												
	Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire					Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante					
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »											

Plan d'action régional sur les déchets marins (Décisions IG. 21/7 et 22/10 de la CDP)	Élaborer un programme national de surveillance des déchets marins												Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
													Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »		Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante	
	Mettre en œuvre des programmes de suppression régulière et l'élimination non-polluante des accumulations ou des points névralgiques de déchets marins													Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
													Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Supprimer les déchets accumulés existants des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et les déchets ayant un impact sur les espèces menacées d'extinction répertoriées aux annexes II et III du Protocole ASP et du Protocole Biodiversité													Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
													Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Dans la mesure du possible, fermer les sites illégaux existants d'immersion de déchets solides													Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
													Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Étudier et mettre en œuvre des campagnes nationales de nettoyage des déchets marins, participer aux campagnes et programmes de nettoyage côtier internationaux, appliquer « Adoptez une plage » ou des pratiques similaires et appliquer les pratiques de la « Pêche aux déchets »													Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
													Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Étudier et mettre en œuvre un système sans droits spécifiques dans les installations portuaires en vue d'appliquer les mesures prévues à l'article 10 du Plan régional pour la suppression des déchets marins existants et leur élimination écologiquement rationnelle													Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence
													Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »	Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		

<p>Fabrication de marchandises : Adoption et mise en œuvre de Marchés publics durables (MPD) dans le secteur de la fabrication de produits</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Fabrication de marchandises : Mise en place de programmes de certification (écolabels) pour les produits manufacturés, et sensibilisation de la population à la consommation de produits éco-labellisés</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Tourisme : Création d'éco-taxes ou de redevances écologiques visant à internaliser les externalités des activités touristiques</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Tourisme : Révision des législations nationales en vigueur en matière de tourisme afin d'y intégrer des principes et des mesures de durabilité</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Tourisme : Adoption de mesures visant à promouvoir la diversification de l'offre touristique pour passer du tourisme de masse à des formes de tourisme alternatives</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Tourisme : Adoption de mesures visant à promouvoir les écolabels pour un tourisme durable et à faciliter leur attribution par les services touristiques.</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Logement et construction : Adoption de mesures visant à soutenir le développement urbain durable des zones côtières et la construction verte en tenant compte du cycle de vie des bâtiments dans son ensemble.</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>
<p>Logement et construction : Promouvoir les marchés publics durables dans le secteur du logement social et de la construction</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », merci de nous fournir des informations plus détaillées (<i>Nom/URL du site ou autres références</i>) (Facultatif)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les options appropriées dans la colonne Difficultés/Défis</p>	<p>Vous devez décrire brièvement les difficultés/défis et le type de prise en charge ou d'assistance requise (Facultatif)</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez les mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante</p>

PARTIE IV MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS NATIONAUX (PAN) ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

Tableau V – MISE EN ŒUVRE DES « PAN » ET EFFICACITÉ DE CES PLANS

OE	Objectifs opérationnels communs dans le cadre des PAN	Statut de la mise en œuvre				Difficultés/Défis				Modifications apportées aux renseignements fournis dans le rapport précédent	
		Veuillez cocher la case appropriée				Veuillez cocher toutes les réponses appropriées				(Veuillez cocher la case)	
		Oui	Non	En cours d'élaboration	Sans objet	Cadre de décision	Cadre réglementaire	Ressources financières	Orientat ion et capacités techniques	Oui	Non
Objectifs opérationnels communs dans le cadre des PAN au titre de l'OE 5	Fournir à XX % des agglomérations de plus de 2 000 habitants un système de collecte et de traitement d'eaux usées										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
	Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante		
	Réduire de XX % la DBO rejetée dans les plans d'eau										
Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence			
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			
Objectifs opérationnels communs dans le cadre des PAN au titre de l'OE 9	Réduire les rejets de substances dangereuses des installations industrielles (appliquer les MTD/MPE) à hauteur de XX % ou les supprimer de manière sûre										
		Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir, à titre volontaire , plus de renseignements (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)				À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire				Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence	
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »								Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante			

2.2	(OE 5) Indicateur commun 14 : Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau	Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »				
3	Objectif écologique-OE 9- Contaminants	Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »				
3.1	(OE 5) Indicateur commun 17 : Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (OE 9, concernant le biote, les sédiments, l'eau de mer)	Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », veuillez passer à la question suivante
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »				
3.2	(OE 9) Indicateur commun 18 : Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie	Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »				
3.3	(OE 9) Indicateur commun 19 : Occurrence, origine (si possible) et étendue des événements critiques de pollution aiguë (p. ex. déversements accidentels d'hydrocarbures, de dérivés pétroliers et de substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution	Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire , les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)	À titre volontaire , veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire	Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante
Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »				

3.4	(OE 9) Indicateur commun 20 : Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante</p>
3.5	(OE 9) Indicateur commun 21 : Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante</p>
4	Objectif écologique - OE 10 Déchets marins	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante</p>
4.1	(OE 10) Indicateur commun 22 : Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante</p>
4.2	(OE 10) Indicateur commun 23 : Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez expliquer brièvement, à titre volontaire, les dispositions de surveillance en place (<i>Indiquez le site Internet, le lien URL ou toute autre référence utile</i>)</p> <p>Si vous avez répondu « Non », veuillez cocher toutes les réponses appropriées dans la colonne « Difficultés/Défis »</p>	<p>À titre volontaire, veuillez décrire brièvement les difficultés ou les défis et le type d'attention ou d'assistance nécessaire</p>	<p>Si vous avez répondu « Oui », veuillez mettre à jour en conséquence</p> <p>Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante</p>

